

# Plagiat en ligne

TOUTES LES FICHES

par Nothing 2hide



PUBLIC



PARTICIPANTS



ANIMATEURS



NIVEAU



PRÉPARATION



ACTIVITÉ

## Description

Cette fiche outils permet de comprendre ce qu'est le plagiat, de donner des astuces pour le repérer et les outils pour l'éviter.

## Objectifs

- le plagiat
- la citation
- enjeux des licences sur internet

## Contenus utilisés

- Sites de fact checking :  
<https://www.positeo.com/check-duplicate-content/>
- <https://google.com>

## Matériel

- posts-its
- ordinateurs ou tablettes
- connexion Internet

## Pré-requis

- Savoir ce qu'est une source (avoir fait l'atelier "Comprendre ce qu'est une source" est un plus)
- Savoir ce qu'est une information
- Savoir naviguer sur Internet

## WORKFLOW

### 1 Au préalable

#### Note à l'animateur.rice :

Prendre le temps d'intégrer les définitions de l'étape 1.  
Faire l'exercice de l'étape 3, afin de se familiariser avec les outils vus pendant cet atelier.

### 2 Comprendre les notions clés

Expliquer ce qu'est le plagiat, le droit d'auteur et le droit à la propriété intellectuelle : 10 à 15 minutes.

**Propriété intellectuelle** : L'expression "propriété intellectuelle" désigne les œuvres de l'esprit : les inventions, les œuvres littéraires et artistiques et les emblèmes, noms et images utilisés dans le commerce. Elle regroupe deux volets, la propriété industrielle et les droits d'auteur. (définition de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)). La propriété intellectuelle est ainsi protégée par la loi, par exemple au moyen de brevets, de droits d'auteur et d'enregistrements de marques, qui permettent aux créateur.rice.s de tirer une reconnaissance ou un avantage financier de leurs inventions ou créations.

**Droit d'auteur** : il vise à protéger les œuvres de l'esprit (écrits, photos, partitions, logiciels, etc.), et confère à l'auteur un droit de propriété exclusif sur sa création, aussi bien en matière de droits moraux (divulgaration, par exemple) que patrimoniaux (droit d'exploitation de l'œuvre : représentation, reproduction ou adaptation).

**Apporter cette précision** : le droit d'auteur ne protège pas des idées ou des concepts. Il protège des œuvres littéraires ou artistiques. Cela signifie que si vous avez l'idée de faire un script, sans le faire, la notion de droit d'auteur n'entre pas en jeu.

**Propriété industrielle** : elle vise à protéger les marques, les inventions brevetables, les dessins et les modèles, et ainsi à empêcher la contrefaçon. En France c'est le code de la propriété intellectuelle qui détermine la notion de plagiat et la notion du droit de courte citation, et en particulier l'article

**Plagiat** : Acte de quelqu'un.e qui, dans le domaine artistique ou littéraire, donne pour sien ce qu'elle a pris à l'œuvre d'un.e autre. La loi française (article L122-5) dispose que lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur.e ne peut interdire, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur.e et la source, les analyses et courtes

citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées. Le droit de citation est gratuit et autorisé à tous. Il permet à quiconque de citer un passage d'une œuvre à condition que la longueur de ce dernier soit limitée à ce qui est nécessaire à la compréhension

Pour aller plus loin :

[http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/intproperty/450/wipo\\_pub\\_450.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/intproperty/450/wipo_pub_450.pdf)

3

## Plagiat ou pas plagiat ?

Idée d'activité avec des participant.e.s

Ils doivent répondre par "Plagiat" ou "Pas plagiat"

1. Je reprends l'extrait d'un article mais je modifie le vocabulaire et l'ordre des mots.
2. Je copie-colle dans un post de blog 10 pages du livre de Joël Dicker pour donner envie à mes lecteur.rice.s de le lire. Je n'ai pas contacté cet auteur, mais je le cite et donne la référence de son livre.

*Explication : Reprendre un extrait d'une œuvre si celui-ci est nécessaire à la compréhension de votre propre production. Ici, ce n'est pas le cas.*

3. Je copie-colle dans un post de blog 10 pages du livre de Joël Dicker pour donner envie à mes lecteurs de le lire. J'ai contacté cet auteur et il est d'accord. Je le cite et donne la référence de son livre.

Plagiat Pas Plagiat

*Explication : l'auteur a donné directement son accord. Veillez à avoir cet accord par écrit, au cas où l'auteur reviendrait par la suite sur sa décision. Vous aurez la preuve de son accord, et ne serez donc pas en faute.*

4. Pour un article, je copie-colle trois phrases d'un article universitaire d'un.e sociologue. Je donne le nom de l'auteur.e et la source.
5. Pour un simple exposé de classe, je reprends un passage d'une thèse qu'on ne trouve nul part. Je suis tombé.e dessus par hasard dans un vieux carton chez mes grands-parents. Je n'arrive plus à lire le nom de l'auteur.re, du coup je ne le note pas.

Vous trouverez d'autres scénarios pour décider si une œuvre est plagiée ou non dans la fiche [Comprendre les conditions de réutilisation et de diffusion des œuvres](#)

## 4

## Étape 3 : Apprendre à repérer du plagiat.

Il y a une multitude d'outils pour vérifier si des copiés-collés ont été faits. Ne pas hésiter à aller soi-même parcourir le web pour en découvrir, et inviter les participant.e.s à faire de même. Nous vous en présentons deux aujourd'hui, qui serviront ensuite pour une mise en pratique.

Certains établissements universitaires ont même recours à des logiciels payants pour vérifier des suspicions de plagiat, notamment dans les thèses rendues par leurs étudiant.e.s.

### Outil n°1 : Google

Vous avez un extrait, une phrase, etc. et vous voulez vérifier si Google a en mémoire ce même contenu.

- Rendez-vous sur le moteur de recherche Google
- Tapez dans la barre d'adresse ceci (le respect de la ponctuation est importante) `intext:"citation"` (jetez un œil sur l'activité [Recherche avancée en ligne](#))
- Si vous savez dans quel site précis vous voulez chercher. Par exemple, vous avez un article sous les yeux, et vous avez l'impression que vous avez déjà lu cela dans un autre journal. Dans ce cas, tapez `intext:"citation" site:adressedusite`.

Prenons un cas concret. Vous lisez un article sur la procréation médicalement assistée (PMA). Et vous tombez sur cette phrase :

En France, depuis 2013 et la loi sur le mariage pour tous, l'épouse de la mère biologique, la « mère sociale », peut désormais adopter l'enfant qu'elle n'a pas porté et établir ainsi une filiation.

Vous vous dites, tiens j'ai l'impression d'avoir déjà lu ça quelque part, ah oui, dans Le Monde ! Vous pouvez vérifier en tapant dans la barre de recherches de Google ceci :

`intext:"En France, depuis 2013 et la loi sur le mariage pour tous, l'épouse de la mère biologique, la « mère sociale », peut désormais adopter l'enfant qu'elle n'a pas porté et établir ainsi une filiation." site:lemonde.fr`

### Outil n°2 : Positeo

Voici un autre outil pour rechercher si un extrait existe déjà. L'avantage est que Positeo va vous permettre de retrouver des occurrences, même si l'extrait a été un

peu modifié (si celui qui a plagié a remplacé quelques mots par des synonymes par exemple, pour donner l'illusion).

- Allez sur ce lien : <https://www.positeo.com/check-duplicate-content/>
- Inscrivez l'extrait dans la case prévue à cet effet
- Cliquer sur vérifier

Astuce : vous pouvez faire de même en y inscrivant une adresse url, c'est-à-dire l'adresse de votre page web.

Une fois ces explications faites, proposer aux participants de faire une mise en pratique. Demandez-leur de s'installer à des ordinateurs (seul si possible, sinon par deux ou trois), et d'aller sur Internet. Ensuite, distribuez à chacun (ou chaque groupe) les exemples suivants. Ils doivent répondre aux questions inscrites en dessous de chaque situation.

### Exemple 1 :

Clara est en Première L. Elle rend un exposé sur l'histoire du féminisme.  
Extrait :

À ses débuts, l'histoire du féminisme, en partie surdéterminée par les enjeux du mouvement militant, marquait une nette préférence pour les figures et les associations les plus radicales, dont les revendications et les idéologies pouvaient susciter l'identification des chercheuses, souvent non universitaires. Mais bien vite, les recherches se sont distancées et ont étudié les mouvements inscrits dans leur contexte historique singulier et en lien avec leurs adversaires et alliés politiques ou sociaux. Notons que le mot est d'invention française. Contrairement à ce qui est encore répété ici ou là, elle n'est pas due à Charles Fourier. Le mot féminisme émerge d'abord au cours des années 1870 dans les milieux médicaux pour désigner l'arrêt de développement d'un homme à l'adolescence. Le terme est ensuite repris par Alexandre Dumas, avec ironie, pour désigner celles qui réclament des droits plus étendus pour les femmes. Hubertine Auclert (1848-1914) l'utilise ensuite dans sa revue suffragiste *La citoyenne* au début des années 1880, et lui donne son sens moderne de combat pour l'égalité des sexes. Dix ans plus tard, une vingtaine de journaux se proclament féministes. Le mot franchit rapidement la Manche, puis l'Atlantique et s'impose dans de nombreuses langues occidentales au début du XXe siècle.

- 1 – Cet extrait a-t-il été plagié ?
- 2 – Si oui, quelle est la source originale.

Réponse : Oui.

Source :

[https://iris.univ-tlse2.fr/moodle-ent/pluginfile.php/643138/mod\\_resource/content/1/Sources%20du%20f%C3%A9minisme.pdf](https://iris.univ-tlse2.fr/moodle-ent/pluginfile.php/643138/mod_resource/content/1/Sources%20du%20f%C3%A9minisme.pdf)

(il peut y avoir d'autres sites qui hébergent la thèse).

## Exemple 2

Patrick Poivre d'Arvor a été accusé de plagiat par l'Express en 2011. Des dizaines de paragraphes de son autobiographie sur Hemmingway auraient été pompés sur un autre ouvrage.

1. Retrouvez le livre
2. PPDA a changé l'ordre des mots et remplacés quelques mots par des synonymes. Voici un extrait de son livre. "Durant les nuits chaudes qui le rendent poisseux de sueur, elle éponge son front d'une serviette humide, rafraîchit son cou et sa poitrine." Retrouvez le paragraphe original, celui présent dans le livre sur lequel PPDA aurait copié.

Consigne : ne passez-pas par les moteurs de recherches mais par Positeo pour cet exercice.

Positeo : <https://www.positeo.com/check-duplicate-content/>

Réponse :

Ouvrage original : Ernest Hemingway, au fil de sa jeunesse, de Peter Griffin

Extrait original : "Quand les nuits d'août étaient particulièrement chaudes, elle humectait le front d'Ernest avec une serviette humide, lui passait de l'eau froide sur le cou et sur la poitrine"

## Exemple 3

Julien a écrit un article pour le journal de son lycée. En voici un extrait :

Si certaines personnes restent fixes dans le choix de leur orientation sexuelle, l'équipe d'Eric Seguin convient que dans un cadre tel que la maison de retraite, le taux de pratiques entre résidents du même sexe avoisine les 25 %. Or selon une enquête réalisée par l'IFOP en 2011, 6,5 % des personnes en société se déclarent homo ou bisexuelles. La surreprésentation de ces pratiques en maisons de retraite est indéniable.

1. Cet extrait a-t-il été plagié ?
2. Si oui, retrouvez la source originale.

Réponse : Non

## Exemple 4

Ben a écrit une nouvelle et l'a publié sur son blog littéraire. En voici un extrait :

Quand je regardais Nathalie, mon coeur battait encore, peut-être pas tous les jours, peut-être même rarement, mais à tout instant je pouvais être transpercé par le bonheur d'être avec elle.

Réponse : La tête de l'emploi, de David Foenkinos

Extrait original :

Mon cœur battait encore quand je regardais Nathalie peut-être pas tout le temps peut-être même rarement mais à tout moment je pouvais être transpercé par le bonheur d'être avec elle.

Consigne : ne passez-pas par les moteurs de recherche mais par un Positeo pour cet exercice :

Positeo : <https://www.positeo.com/check-duplicate-content/>

5

## Pour aller plus loin

**Notre à l'animater.rice** : Vous pouvez faire les ateliers suivants, qui portent davantage sur les productions audiovisuelles: [Contenus, licence et partage: dessine-moi un cactus](#), [Comprendre les conditions de réutilisation et de diffusion des œuvres](#).